

L e t t r e

Lettre d'information mensuelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles




**Chambre
de Commerce
et d'Industrie
du Pays d'Arles**

Sommaire

Entreprises

TAXE PROFESSIONNELLE - IMPÔTS



Innovation / Qualité

INNOVER C'EST GAGNER !
DÉMARCHES QUALITÉ

Services de la CCI

A.P.P. - E.O.E.P
PÔLE CRÉATION/TRANSMISSION

Formation

ALTERNANCE - SERVICES À LA PERSONNE



Tout savoir

AGENDA, REPÈRES, PERMANENCES



La CCI du Pays d'Arles, dans un souci de vous livrer de l'information utile et surtout parfaitement actualisée, prépare la lancement d'une Newsletter hebdomadaire.

Ainsi, nous vous invitons à nous faire part de vos souhaits en matière d'information :

Madame, Monsieur : _____

Société : _____

Adresse : _____

... souhaite continuer à recevoir *Votre Lettre* :

par email

par courrier

mon adresse email : _____ @ _____

ne souhaite plus recevoir *Votre Lettre*

Pour répondre, renvoyez cette page par fax au 04 90 99 08 32
ou contactez Corinne Trouche par téléphone au 04 90 99 08 20
et par e-mail à ctrouche@arles.cci.fr





CRÉDIT DE TAXE PROFESSIONNELLE : LA NOUVELLE CARTE DES ZONES D'EMPLOI

Cette mesure a été instituée par la loi de finances 2005 pour venir en aide aux zones d'emploi en grande difficulté et connaissant la plus faible évolution de l'emploi salarié. La carte actualisée des zones d'emploi bénéficiant du crédit de taxe professionnelle est parue au Journal Officiel du 6 mai.

Les zones où s'applique ce crédit de taxe professionnelle seront définies chaque année par arrêté et ce jusqu'en 2009. Sont concernées, les communes des vingt zones qui ont un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale et celles qui sont menacées d'importantes restructurations.

Pour 2007, la Zone d'emploi d'Arles bénéficie de cette mesure, soit 11

communes concernées :

Arles ; Les Baux-de-Provence ; Boulbon ; Fontvieille ; Mas-Blancs-Alpilles ; Maussane-les-Alpilles ; Paradou ; Saintes-Maries-de-la-Mer ; Saint-Étienne-du-Grès ; Saint-Pierre-de-Mézoargues ; Tarascon.

Le crédit ainsi accordé est égal à 1.000 euros par salarié titulaires employés depuis au moins un an et affectés à certaines activités industrielles ou de service. Il s'applique sur la cotisation de taxe professionnelle. La limite des aides est de 100 000 euros sur 3 ans par entreprise. Le dispositif doit s'achever en 2009 et fera alors l'objet d'une évaluation.

Sources : J.O n° 106 du 6 mai 2007

RÉDUCTION D'IMPÔTS : EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR LA REPRISE D'UNE PME

Aux termes de l'article 199 terdecies-0 B du Code Général des Impôts (CGI), les contribuables bénéficient d'une réduction d'impôt au titre des intérêts d'emprunts souscrits pour la reprise d'une PME.

Le bénéfice de cet avantage était jusqu'à présent lié à la condition que le repreneur détienne la majorité des droits de vote de la société reprise.

Le présent article modifie cette disposition en prévoyant que l'acquisition doit désormais conférer

à l'acquéreur 50 % au moins des droits de vote. Cette modification permet de faire entrer dans le champ d'application de la réduction d'impôt le cas d'une co-reprise de la société par deux repreneurs égaux (détenant chacun 50 % des droits de vote).

Cette nouvelle mesure s'applique à compter de l'imposition des revenus de 2007.

Source Inforeg – service d'information réglementaire de la CCIP

CRÉDIT D'IMPÔTS EN FAVEUR DES DÉBITANTS DE TABAC

Ce crédit d'impôt, qui concerne uniquement les dépenses de rénovation des linéaires, la rénovation des vitrines ou l'acquisition de terminaux informatiques, est égal à 25 % des dépenses dans la limite de 10 000 euros au titre des exercices ouverts entre le 1^{er} janvier 2007 et jusqu'au 31 décembre 2009.

tation européenne sur les aides "de minimis" (depuis le 1^{er} janvier 2007, le plafond des aides s'élève à 200 000 euros maximum par période de trois ans).

Sont exclues du dispositif les entreprises soumises au régime fiscal des micro-entreprises.

Source Inforeg – service d'information réglementaire de la CCIP

Par ailleurs, le crédit d'impôt s'applique dans les limites prévues par la réglemen-



INNOVER C'EST GAGNER !

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, organise le Prix Régional de l'Innovation Touristique (PRIT). Il récompensera les entreprises qui présenteront les meilleures solutions pour améliorer leurs performances, développer des services novateurs dans une démarche de qualité et ce, dans 5 domaines :

- 1 - Stratégie de commercialisation.
- 2 - Accès aux vacances pour tous.
- 3 - Produits et services à la clientèle.
- 4 - Tourisme et environnement.
- 5 - Ressources humaines.

Ce prix s'adresse à l'ensemble des professionnels des six départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur : entreprises de tourisme et de loisirs ; collectivités territoriales ayant la compétence développement économique et touristique ; institutionnels du tourisme ; sociétés d'ingénierie et de recherche en tourisme ; syndicats, fédérations et groupements de professionnels ; associations de tourisme. Les actions présentées devront être localisées dans la région et développées ou réalisées entre janvier 2006 et décembre 2008.

Trois distinctions récompenseront les lauréats par catégorie : trois, deux et une étoile. Par ailleurs, un logo immédiatement identifiable permettra aux gagnants de valoriser leurs prix auprès du public ou de leur clientèle. Un prix spécial du jury récompensera le projet le plus innovant et le plus transversal.

Dossiers de candidature à retirer avant le samedi 30 juin 2007 :

Direction de l'Économie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur (DERIES)

**Linda Oderzo au 04 91 57 50 57
poste 59 04**

**email : loderzo@regionpaca.fr ou
téléchargeables sur le site www.regionpaca.fr
rubrique tourisme.**

DÉMARCHES QUALITÉ

Deux démarches qualité, organisées par la CCI du Pays d'Arles, débiteront dès le mois de juin prochain, l'une pour les campings, l'autre pour l'hôtellerie.

Ces démarches sont réalisées grâce à des audits qui permettront de faire un point réel sur les performances de l'entreprise et de pallier certains défauts, que le quotidien ne fait plus remarquer. L'audit de l'établissement est requis pour obtenir le label.

Les campings et les hôtels indépendants qui réussiront l'audit pourront prétendre à l'obtention du panneau Qualité Tourisme délivré par le ministère du Tourisme, dans le cadre de son plan Qualité France. L'obtention de ce label leur permettra d'accéder à des financements du Conseil Régional. Ce label constitue aussi un outil de promotion qui sera mis en avant par Maisons de la France et les Offices de Tourisme.

13 campings, sur les 23 recensés officiellement en Pays d'Arles, se sont inscrits dans la démarche Qualité Camping. 6 campings que l'on retrouve dans le groupe 2007 avaient passé, cet audit en 2003, avec succès.

Tous les 3 ans, ou lors d'une reprise, les campings doivent obligatoirement passer un nouvel audit pour conserver le label.

Renseignement et inscription :

Jean-Marc Biojoux

Tél. 04 90 99 08 22

email : jbiojoux@arles.cci.fr

**Qualité Commerce 2007,
encore quelques places...**

Comme plus de 150 commerçants du pays d'Arles, participez à une démarche pour faire progresser votre entreprise.

Une occasion unique de bénéficier du regard extérieur d'un professionnel du monde du commerce qui vous aidera à faire progresser votre entreprise.

Grâce à l'aide de l'État et du Conseil Régional, la participation de l'entreprise représente moins de 7% du coût total de l'opération.

Renseignements et inscriptions :

Olivier Jouteau

Tél. 04 90 99 08 10

email : ojouteau@arles.cci.fr



ATELIER PÉDAGOGIQUE PERSONNALISÉ

L'APP est un lieu de formation dont l'activité pédagogique est organisée autour d'un centre de ressources conçu et animé par des professionnels de la formation individualisée.

L'APP met en œuvre une démarche, centrée sur la personne, fondée sur le mode pédagogique de l'autoformation : chaque personne bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage formalisée dans un protocole individuel de formation (PIF).

La durée de formation est fonction du projet professionnel ou personnel et varie de quelques heures à 300 heures maximum. La méthodologie appliquée vise à rendre l'apprenant acteur de sa formation et à développer ses **capacités d'autonomie** dans ses apprentissages.

L'APP propose des formations liées à :

- la culture générale : remise à niveau en français, mathématiques, initiation à une langue étrangère, sciences (biologie, physique, chimie...), expression écrite et orale, raisonnement logique, etc.,
- la culture technologique de base : bureautique (traitements de texte, tableurs), initiation à Internet et aux nouvelles technologies, à la comptabilité.

Renseignements au 04 90 52 07 20

email : app.ccipa@wanadoo.fr

ESPACE OUVERT D'ÉDUCATION PERMANENTE

Les E.O.E.P sont des lieux conviviaux, des endroits où l'on peut s'informer, s'interroger sur les formations possibles et se cultiver.

Les visiteurs sont accueillis individuellement, quels que soient leurs objectifs, ou les contenus recherchés, afin que chacun puisse

chercher et trouver les informations dont il a besoin.

Il s'agit de favoriser à la fois l'appartenance citoyenne et le droit à l'imagination individuelle.

Renseignements au 04 90 52 07 20

UNE NOUVELLE ADRESSE POUR LE PÔLE CRÉATION/TRANSMISSION

Un lieu unique pour tous les conseils, soutiens et suivis.

Afin d'améliorer les services apportés aux futurs créateurs et repreneurs et simplifier leur parcours, le Pôle Création/Reprise d'Entreprises de la CCI du Pays d'Arles se rapproche des partenaires de la Création et Reprises d'entreprises du Pays d'Arles et s'installe, dès septembre, au Village des Entreprises, rue Copernic en Zone Industrielle Nord.

Dans le but d'aider au mieux les chefs d'entreprises, les repreneurs, les créateurs... le Pôle création/transmission, enverra courant juin un courrier d'information concernant la transmission d'entreprise. Destiné aux chefs d'entreprises âgés de 55 ans et plus il leur sera proposé des conseils personnalisés mais aussi un soutien individualisé au futur repreneur, garant de la réussite future de l'entreprise.

Depuis mi avril 2007, Anne **Candy** occupe le poste de Responsable du Pôle Création et Transmission de la CCIPA en remplacement de Pascale **Ulpat**.

Pour toutes informations : 04 90 99 08 08

Pour obtenir un RDV : 04 90 99 08 14

email : acandy@arles.cci.fr





LA FORMATION EN ALTERNANCE

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire et s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans, mais aussi, dans le cadre des contrats de professionnalisation, aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Dans le cadre d'un contrat en alternance, l'employeur s'engage à fournir un emploi au salarié et organiser sa formation.

Le Centre de Formation Continue de la CCI du Pays d'Arles vous propose les formations suivantes, en contrat de professionnalisation*:

Arles :

- Bac Professionnel Commerce
- Bac Professionnel Secrétariat
- Bac Professionnel Services de proximité et vie locale
- Bac Professionnel Services (Accueil, Assistance, Conseil)
- BP JEPS APT
- BEES et 1 et 2
- BTS Négociation et Relation Client
- CQP Hôtellerie-Restaurant
- CQP Chaudronnerie
- CAP/BEP Maçon

Châteaurenard :

- CAP Ébénisterie
- BEP Secrétariat
- BAC PRO Comptabilité

Tarascon :

- BP JEPS Activités Équestres mention équitation
- CQP Animateur Soigneur Assistant

Le CFAIM vous propose les formations suivantes, en contrat d'apprentissage** ou de professionnalisation :

- BTS Assistant de Gestion PME/PMI
- BTS Management des Unités Commerciales
- BTS Animation et Gestion Touristiques Locales
- BTS Contrôle Industriel et Régulation Automatique.

Ces contrats peuvent être signés à compter du 1^{er} juillet 2007 et permettent aux entreprises de former un personnel qualifié tout en bénéficiant d'avantages financiers.

**Le contrat de Professionnalisation (6 à 24 mois) permet d'obtenir de nombreuses qualifications professionnelles diplômantes ou non (1400 titres homologués). L'objectif est de favoriser l'insertion ou la ré-insertion professionnelle par l'alternance d'enseignement généraux, professionnels ou technologiques avec une expérience en entreprise.*

***Le Contrat d'Apprentissage (de 1 à 3 ans) permet en formation initiale d'apprendre un métier et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par un diplôme. L'Apprenti est salarié de l'entreprise en contrat à durée déterminée mais n'est comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise.*

Renseignements et inscription :

Tél. 04 90 99 46 00

FORMATION SPÉCIFIQUE AU SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

Le Centre de Formation Continue de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles lance une nouvelle offre de formation continue dans le domaine des "services à la personne".

Cette offre, inter-entreprises, couvre 4 grandes thématiques ; "techniques corporelles et postures", "la personne âgée", "communication" et "techniques métiers". Pour illustrer ces thématiques, voici quelques exemples de modules : "la manutention et la mobilisation des personnes âgées", "maladie d'Alzheimer : améliorer la qualité de vie des malades", "accompagnement des personnes en fin de vie et deuil", "techniques d'animation option gériatrie", "alimentation et diététique appliquée à la personne âgée".

Ces modules sont destinés aux salariés des maisons de retraite, des foyers logements, des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des associations d'aides à domicile...

Nous développons également des modules de formation "sur mesure" adaptés à vos besoins. Prochainement, mise en place de formations qualifiantes et diplômantes.

Sessions inter-entreprises programmées sur les sites d'Arles et Châteaurenard.

**Renseignements, inscriptions au
04 90 99 46 00 ou cfc@arles.cci.fr**



AGENDA

Calendriers des prochaines formations dispensées sur les Centres d'Arles et de Châteaurenard

Sécurité Hygiène Qualité

Gestes et Postures de Travail : les 18 et 25 juin
Auditeur qualité interne : les 7, 14, 21 et 28 juin

Gestion Droit Management

Compta perfectionnement : les 26 juin, 3, 10, 17 et 24 juillet

Coupe du Monde de Rugby

La ville de Saint Rémy de Provence accueille au mois de septembre prochain l'équipe d'Italie.

Dans ce cadre là, le Centre de Formation Continue de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles en collaboration avec l'U.S.R.A.C vous propose 2 actions de formation à Saint Rémy :

- Formation en Italien, module de 30 heures.
- Formation Communication visuelle, vitrine évènementielle, 1 jour.

Pour tout renseignement, nous contacter au 04 90 99 46 16

PROCAMEX

Assemblée Générale annuelle mardi 26 juin 2007 à partir de 10h30 à l'Hôtel Mercure d'Arles

Au programme : bilan sur les actions 2006 et présentations des actions futures de l'association, le bilan d'une présidence et les orientations dans la continuité du succès jusque-là avéré de l'association.



Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

REPÈRES

Plafond de la sécurité sociale

2682 €/mois au 1^{er} janvier 2007

SMIC : 8,27 €/heure au 2 juillet 2006

Indice des prix (base 100 en 1998)

Mars 2007 : 113,90

Mars 2006 : 112,54

Coût de la construction

(uniquement pour le renouvellement des baux commerciaux)
4^{ème} trimestre 2006 : 1406

Variation annuelle en % : + 5,56 %

PERMANENCES

AGEFICE

Aide au montage du dossier de prise en charge pour la formation des chefs d'entreprises non salariés. Point accueil à la CCI du Pays d'Arles.

Claire Lupérini - Tél. : 04 90 99 46 13

Tous les jeudis matins, sur rendez-vous, à l'agence CCI-PA de Châteaurenard. Tél. : 04 90 94 69 70

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique). De 14 h à 17 h, sur rendez-vous auprès de M^{me} Pauline Barriquault.

Tél. : 0 800 800 566.

Prochaine permanence : jeudi 7 juin.

Agents Généraux d'Assurance*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous.

Prochaine permanence : jeudi 14 juin.

Avocats*

De 14 h à 17 h sur rendez-vous.

Prochaine permanence : lundi 11 juin.

Banquiers*

De 9 h à 12 h sur rendez-vous.

Prochaine permanence : mercredi 20 juin.

Cédants et repreneurs d'affaires

De 9 h à 12 h, prendre rendez-vous auprès

de M. Thenière. Tél. 06 98 16 03 70.

Permanence tous les mardis.

Étude de marché*

De 9 h à 12 h, sur rendez-vous.

Prochaine permanence : vendredi 29 juin.

Experts-comptables*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous.

Prochaines permanences :

lundi 11 et 25 juin.

Hôtellerie et restauration*

Sur rendez-vous.

Prochaine permanence : jeudi 7 juin.

Notaires*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous.

Prochaine permanence : jeudi 14 juin.

URSSAF

Permanence le deuxième mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 sans rendez-vous.

RSI

9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h - Prendre rendez-vous auprès de Mme Luströ - Tél. 06 69 51 26 61

Prochaines permanences : lundi 7 et 21 juin.

* Pour ces permanences, prendre rendez-vous à la CCI-PA auprès du Pôle Création

Tél. 04 90 99 08 14 / 69 - acandy@arles.cci.fr